

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

## II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles ( vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

## III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE ?

Le territoire communal est constitué en grande partie d'alluvions récentes principalement formées de cailloutis et de graviers et de limons rubéfiés et d'argiles. De ce fait il faut être particulièrement vigilant dans l'alternance des périodes de forte pluviométrie et de sécheresse intense - phénomènes qui peuvent entraîner des risques de fluages et de rétraction des sols pouvant conduire à des fissurations voire des déstabilisations des constructions. Les remèdes consistent en la rigidification des constructions.

Les principaux incidents qui se sont produits récemment (en mouvements de terrains et en matière d'érosion marine) sont ceux de : quartier des Lômes (sécheresse 1989-1991), mai 1996 : corniche du Rayolet, septembre 1996 : quartier des Playes, juin 1997 : Plage de la Coudoulière, octobre 1997 : quartier de la Lecque, décembre 1997 : corniche de Solviou.

Notons dans les années 1975 et 1976 des mouvements qui ont intéressé la R.D 559 au Collet de Malespine.

Il convient aussi d'évoquer les anciens marais salants de l'île des Embiez ainsi que les zones particulièrement sensibles de la Coudoulière et de Mauréou en raison de l'abondance des argiles.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes d'aléa risque de mouvement de terrain figurent pages 20 et 21,
- les cartes où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 30 et 31.

#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- repérage des zones exposées,
- règlementation de l'accès aux sites.
- **suppression, stabilisation de la masse instable, drainage...**
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis, balisage, protection, barrières, clôtures, neutralisation des zones.
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**

##### **PROTECTION**

**En cas de danger** la population serait alertée par la sirène , et le porte à porte. Un plan de secours serait établi en mairie. La population serait informée de toute évolution de la situation et de toute évacuation par les pompiers et la police municipale, les possibilités d'hébergement sont les écoles, les gymnases et les salles polyvalentes.

#### **V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

##### ***AVANT***

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

##### ***PENDANT***

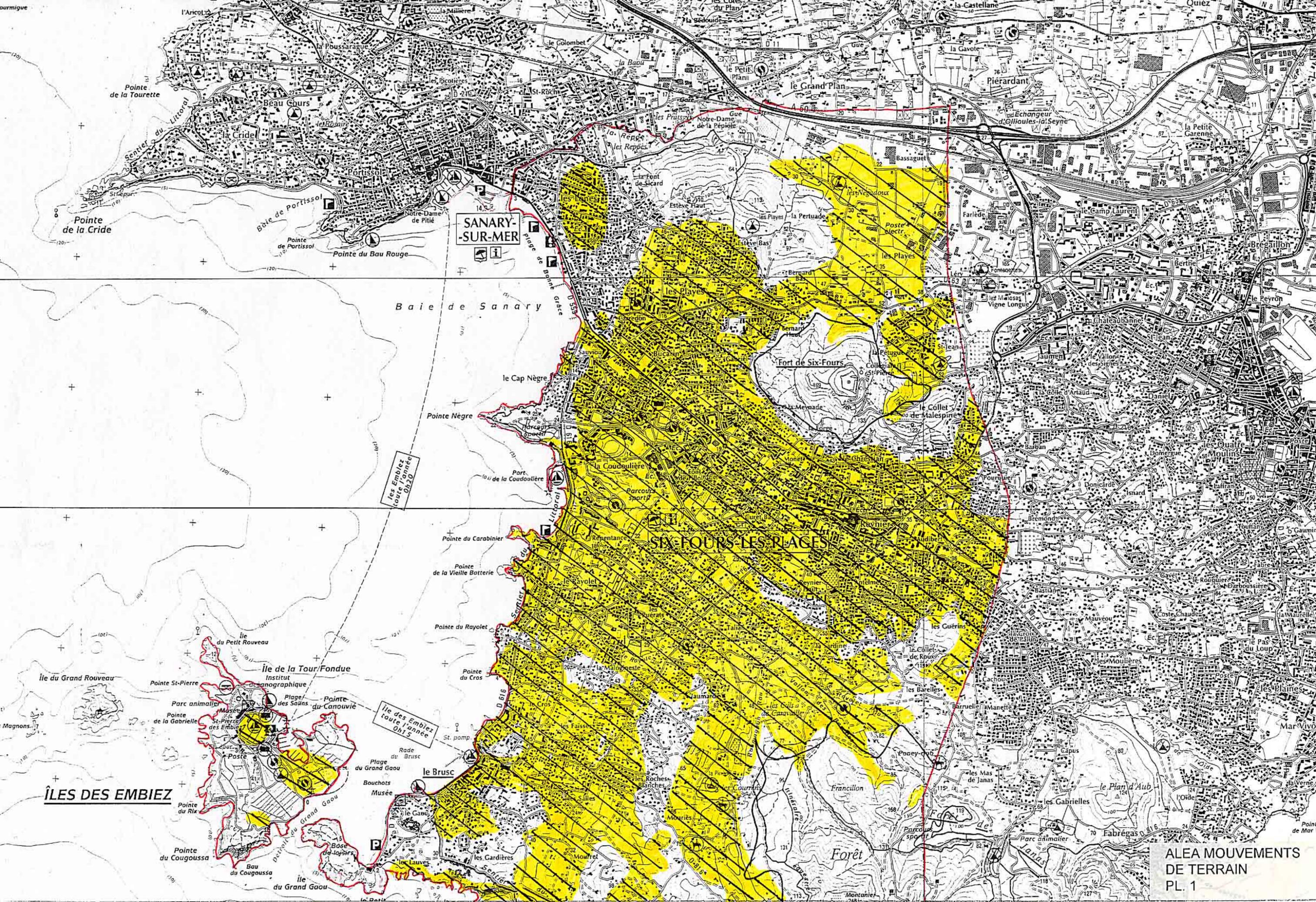
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

##### ***APRES***

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

#### **VI. OU S'INFORMER ?**

- La Mairie : 04.94.34.93.00.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.36.47.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.



**SANARY-SUR-MER**

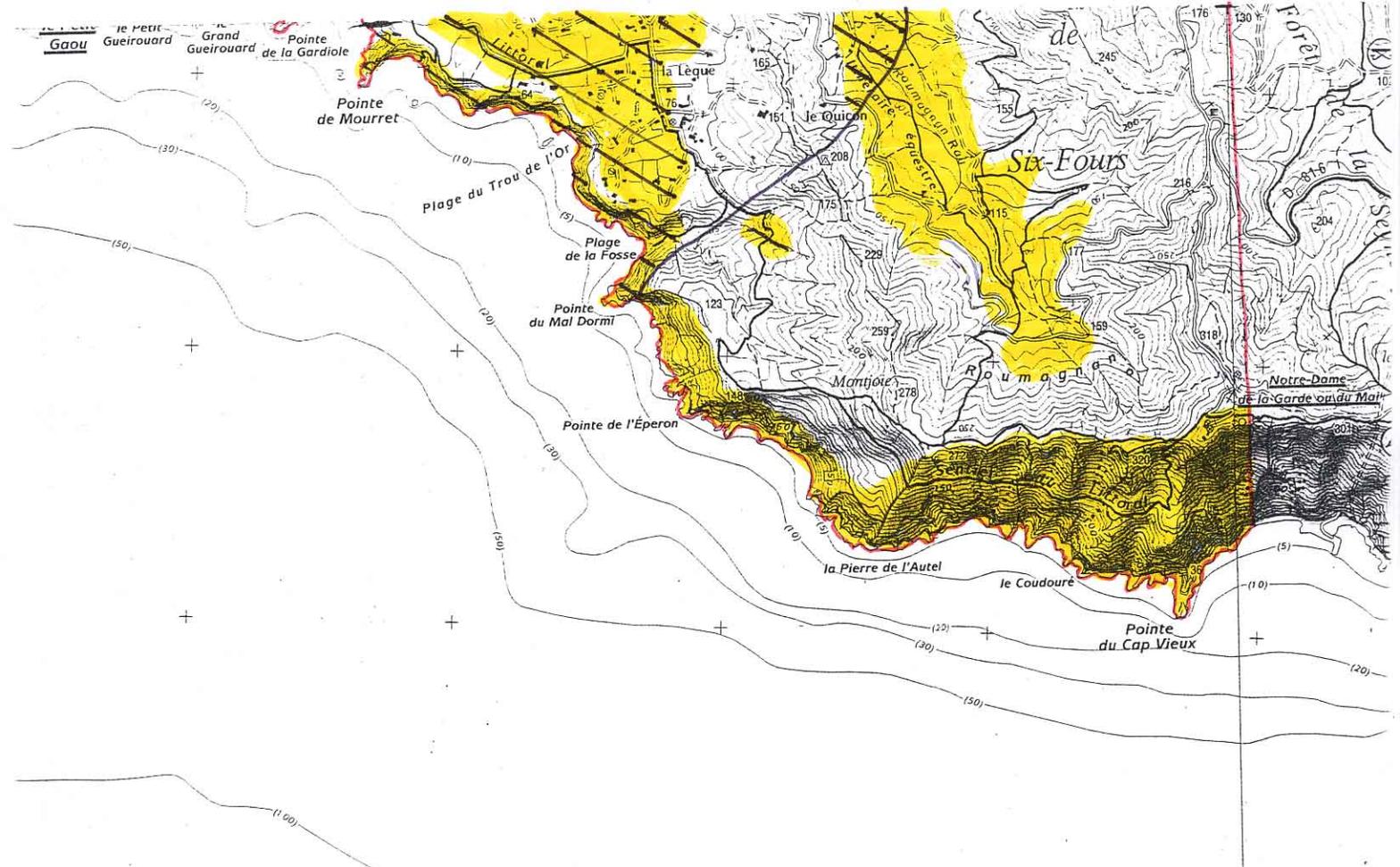
**SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**ÎLES DES EMBIEZ**

**ALEA MOUVEMENTS DE TERRAIN PL. 1**

les Embiez toute l'année Oh15

ile des Embiez toute l'année Oh15



ALEA MOUVEMENTS  
DE TERRAIN  
PL. 2